# Discours de Jean-François Cordet,
# préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord
# pour le dévoilement de la plaque en mémoire de Philippe Curé
# Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe
# Lundi 19 octobre 2015

C'est avec une grande émotion que je me trouve aujourd'hui parmi vous.

Non pas pour rendre hommage à Philippe Curé. Il n'aurait sans doute pas voulu d'un hommage, lui qui refusait les distinctions et les honneurs, même quand ils étaient mérités.

Mais pour nous souvenir ensemble de qui il a été et de ce qu'il a apporté à ce territoire.

Je n'évoquerai pas longuement son parcours. Lui-même ne faisait jamais état de ses qualités ni de sa culture.

Ce parcours témoigne d'un choix, celui du service public, au sens le plus littéral de l'expression. Avec le souci de faire partager ce qu'il avait reçu, de progresser et de faire progresser les autres, d'être utile à ses concitoyens.

Philippe Curé choisit d'abord l'enseignement – l'histoire-géographie. Il n'est pas difficile, le connaissant, d'imaginer sa capacité à transmettre, son sens de la pédagogie et de l'écoute auprès des plus jeunes.

J'ai d'ailleurs pu lire, à l'occasion de ses obsèques, le témoignage d'anciens élèves qu'il avait eus au collège. Ils se disaient marqués, des années plus tard, par cette figure de professeur qui leur avait sans doute ouvert des horizons nouveaux.

Philippe Curé choisit ensuite l'administration où il s'oriente vers des fonctions de terrain, de relation, au plus proche de la vie de ses concitoyens.

Il faisait souvent part de son expérience à Marseille, lorsqu'il était chargé, auprès du préfet, de la politique de la ville. Il luttait pour la réhabilitation des quartiers, pour la remise en état, parfois la plus élémentaire, de ces barres d'immeubles qu'il appelait les « bidonvilles verticaux ». Il s'y déplaçait souvent pour rappeler à ces habitants qu'ils n'étaient pas des oubliés de la République.

A la suite de cette expérience, il devenait sous-préfet d'arrondissement. J'aimerai d'ailleurs évoquer avec vous cette fonction – sous-préfet d'arrondissement – qu'il aimait, et qu'il a incarnée pendant huit ans. Et nous le savons aujourd'hui, qu'il a occupée courageusement, même lorsque la maladie était là.

Être sous-préfet d'arrondissement, c'est être tout à la fois spécialiste de l'administration et connaisseur des territoires.

Être spécialiste de l'administration pour apporter un rôle de conseil actif auprès des élus et de la société civile en mettant à leur disposition de nombreux domaines d'expertise, y compris parfois dans des domaines où l'Etat n'a pas de compétence propre ou de moyens d'intervention.

Ce travail demande des compétences étendues. Et Philippe Curé pouvait le mener à bien parce qu'il disposait de ces compétences, mais aussi parce qu'il savait pouvoir compter sur vous, les agents de la sous-préfecture d'Avesnes, sur votre sérieux et votre professionnalisme.

Connaître son territoire est un impératif pour le sous-préfet pour pouvoir répondre aux caractéristiques propres à chaque territoire, et adapter les outils des politiques publiques aux géographies, sociologies et démographies différentes.

Philippe Curé savait que seules sa présence, sa disponibilité et son efficacité auprès des élus, des acteurs économiques et de la population le qualifiaient pour conduire et accompagner le changement sur ce territoire.

Philippe Curé savait sortir de sa sous-préfecture et aller à la rencontre de ses concitoyens, afin de les écouter, comprendre leurs attentes, leurs préoccupations, mais aussi afin de se faire connaître et reconnaître d'eux, de montrer la présence de l'Etat à leurs côtés, sur l'intégralité du territoire de la République.

Car être sous-préfet d'arrondissement c'est sans doute, et avant tout, incarner la proximité et la permanence de l'Etat.

Cette mission première, traditionnelle, est toujours d'actualité. Dans une société où la perception des risques de toute nature est aussi aiguë, où le sentiment de crise est aussi permanent, où les solidarités traditionnelles cèdent devant l'égoïsme économique, l'Etat continue d'incarner le lien social, des repères de stabilité, et une capacité de se projeter dans l'avenir.

Un avenir qui passe par l'ordre républicain, sans lequel l'espace public est abandonné à la violence, les groupes sociaux se replient sur eux-mêmes, les habitants se barricadent et ne se rencontrent plus. Philippe Curé avait cette volonté forte, dans un territoire qui compte une zone de sécurité prioritaire, dans ses relations quotidiennes avec les forces de l'ordre, de préserver et de garantir la sécurité l'espace public.

Cette mission essentielle de proximité et de permanence de l'Etat suppose de la retenue et de la dignité, et de pouvoir faire preuve de fermeté. Ceci n'empêche pas, au contraire, une réelle simplicité, une facilité de contact, qui se faisait avec Philippe Curé, naturellement, en toutes circonstances, mais sans aucune familiarité.

J'aimerai aussi évoquer l'attachement profond de Philippe Curé à ce territoire. Pendant les 20 mois qu'il a passés dans l'Avesnois, vous avez pu, vous les élus, vous ses interlocuteurs, mesurer la qualité de l'engagement de Philippe Curé, sa disponibilité et son écoute, sur tous les dossiers, y compris les plus difficiles. Je pense en particulier à la redéfinition de la carte intercommunale dont il avait à cœur qu'elle crée davantage de cohérence, d'efficacité, et de solidarité pour nos concitoyens.

Vous avez pu apprécier également son parler vrai. Ce n'était jamais chez lui de l'agressivité mais toujours le souci de tenir un discours direct, de vérité.

De fait, il ne cachait pas les difficultés des habitants de l'Avesnois. Il disait que cette population subit la pauvreté, le chômage, la déstructuration sociale, la maladie dans des proportions parmi les plus élevées au niveau national. Il faisait régulièrement part de son émotion face à la violence au quotidien qui le marquait. Et parfois cette émotion se transformait en grosses colères d'indignation contre la bêtise humaine.

Mais il faisait part aussi et souvent du sens profond de la solidarité de ces habitants, en particulier au sein des parties les plus déshéritées de la population. Il disait tout le respect qu'il avait pour votre dévouement au service des populations dont vous avez la charge. Il saluait le dynamisme des acteurs économiques. Il faisait à vos côtés la promotion de ce territoire pour lequel il s'était pris d'affection.

[aux agents de la sous-préfecture] Vous avez souhaité saluer la mémoire de Philippe Curé par l'apposition d'une plaque en sous-préfecture. Ce geste montre votre profond attachement à sa personne, votre respect pour sa lutte secrète contre la maladie qui l'habitait. Cet emplacement fait évidemment sens au regard de l'engagement de Philippe Curé dans cette fonction et dans ce territoire.

Pour tous ceux qui sont amenés à se réunir dans cette salle, qui ont connu ou qui n'ont pas connu Philippe Curé, sa nouvelle dénomination ne doit pas devenir la marque d'un respect intimidé, mais au contraire le rappel chaleureux du souvenir de cet homme et de ce qu'il vous apportait dans votre vie professionnelle et dans ce territoire.

C'est son successeur, Madame Virginie Klès, que j'invite maintenant à me rejoindre pour dévoiler cette plaque.